

A&E CONSULTING
Société par actions simplifiée
Capital : 100 euros

Siège social : 397 Corniche Président John Fitzgerald Kennedy, les Alpilles C, 13007 Marseille

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 03 Février 2026

Monsieur Florian LACROIX

Demeurant 397 Corniche Président JF Kennedy 13007 Marseille,

Associé unique et Président de la société A& E Consulting,

A pris la décision suivante :

– Fixation de la rémunération du Président,

DÉCISION UNIQUE

Monsieur Florian LACROIX, associé unique, décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président, à compter du 1 Janvier 2026, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026 inclus, date de la clôture de l'exercice social.

Il pourra donc prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Marseille le 03 Février 2026

